

De Lënster Demokrat 2017 /1

version française

Les seniors d' aujourd'hui - les familles d'aujourd'hui

Les élections communales avancent à grands pas, et le CSV semble découvrir de nouveaux électeurs : les seniors.

Lors d'une récente réunion, le Collège Echevinal a présenté son projet « Club Senior », lequel devrait, ensemble avec la Maison des Jeunes, se constituer en maison « intergénérationnelle ».

Nous sommes en droit de nous poser la question s'il s'agit d'un projet sérieux ou de politique politicienne à la veille des élections. Nous n'avons pas oublié la brochure distribuée avant le dernier scrutin et expliquant le projet de « logements encadrés » juste avant le scrutin.

Ce projet n'a toujours pas été réalisé – dommage ! La coalition CSV/LSAP semble d'ailleurs avoir du mal à s'entendre sur le loyer à fixer pour le projet de « logements pour seniors et personnes avec un handicap » ; à deux reprises, le point à l'ordre du jour du Conseil Communal a été remis à une date ultérieure.

En considérant l'offre d'activités dans la notre commune, offre susceptible d'attirer des personnes d'un certain âge, l'on vient à se demander si un « Club Senior » est nécessaire.

Les seniors sont plus sains et plus actifs que la génération précédente, mais ont-ils besoin d'une structure pour leur organiser leur temps libre ? La position du DP est on ne peut plus claire sur la question : il serait judicieux de donner une chance à ce nouveau club, sous condition qu'il travaille main dans la main avec les clubs existants pour élargir l'offre et proposer de l'aide pour toutes les questions ayant trait aux questions de personnes âgées.

Nous devons nous poser la question d'une nécessité d'un « Foyer du Jour », structure qui accueille des personnes âgées qui ne sont plus tout à fait autonome, ceci afin de venir en aide à leur famille et leur partenaire. De même, nous devons prévoir la construction d'une deuxième structure d'accueil pour personnes âgées (CIPA).

Le DP n'est pas hostile au projet « Club Senior », mais à l'emplacement prévu. En effet, le terrain situé à Junglinster entre une banque et l'école préscolaire « Loupescht » doit être réservé afin d'y prévoir l'extension de la maison –Relais et des écoles.

Le DP s'engage à étendre le bâtiment préscolaire existant de 2 salles, d'aménager toutes les cours des écoles ainsi que toutes les aires de jeux. La construction d'un nouveau bâtiment permettrait un désengorgement des structures existantes de sorte que tous les enfants pourraient passer l'heure de midi dans la maison-relais, si besoin il y a.

La « Maison des Jeunes » pourrait s'établir de façon définitive dans l'ancien bureau de postes, l'ancienne caserne de pompiers pourrait être remise à disposition des clubs et associations.

A Gonderange, une extension des capacités d'accueil est prévue, mais le projet n'avance pas.

A Bourglinster, il serait temps d'envisager également une extension des salles scolaires et des salles d'accueil ainsi que la construction d'une nouvelle salle de sports.

Le DP est prêt à relever le défi après le 8 octobre, dans l'intérêt des enfants, des jeunes, des familles et de seniors.

Le nouveau Plan d'Aménagement Général (PAG)

Démocratie ou dictature ?

Le PAG constitue la pièce centrale de la politique des bâtisses régissant une commune. Depuis des années, la coalition CSV/LSAP essaie de nous doter d'un nouveau PAG, et ceci à des frais dépassant les 2 millions d'euros.

Lors de la réunion du Conseil Communal du 10 février, la majorité voulait greffer quelques 400 objets dans notre commune d'une servitude, de sorte qu'aucun travail n'aurait pu y être effectué. Une telle servitude comprend deux éléments :

- des bâtiments, des maisons ou des murs ne peuvent être transformés sauf pour de petites réparations en vue de la sauvegarde
- des terrains se situant dans le PAG actuel ne peuvent être bâtis jusqu'à la mise en vigueur du nouveau PAG

Il s'agit de quelques 400 objets d'une certaine valeur architecturale, mais le DP est en droit de se poser la question suivante : Une telle procédure ayant attrait au bien personnel et privé, peut-elle être entamée sans une analyse préalable et sans l'accord du propriétaire ?

Des fermes et granges qui, aujourd'hui ne servent plus, peuvent-elles être transformées en logements de façon intelligente ou préférons – nous laisser délabrer ces objets ? Une rénovation est souvent impossible ou beaucoup plus chère qu'une démolition et une nouvelle construction. Sachant que maints de ces objets se trouvent au centre de nos villages, il faudrait y réfléchir à deux reprises, si on ne veut pas étendre indéfiniment le PAG.

Le DP s'inquiète du fait que cette procédure pourrait inciter les propriétaires à délaisser leurs propriétés de sorte qu'elles deviennent caduques !

Des terrains inscrits au PAG actuel pourrait être reclassés en zone verte ou une zone d'une densité inférieure, ce qui diminuerait nettement la valeur du terrain. Il serait fort probable que les propriétaires essaient de recevoir des **compensations financières** pour cette perte de valeur, et ceci par voie juridique.

Les responsables CSV/LSAP sont-ils conscients du fait que maints propriétaires ne sont pas prêts à accepter ce dictat et iront au tribunal pour recevoir ce à dont ils ont droit.

Les impôts de contribuables sont-ils faits pour dédommager des propriétaires pour des décisions irréfléchies des édiles ? Sûrement pas !

Le DP est formel : uniquement avec l'accord du propriétaire et après analyse des conséquences, la politique peut greffer un bâtiment ou terrain d'une servitude ou d'un classement !